

Lire la transcription textuelle de l'infographie « Chauffage : pourquoi passer aux énergies renouvelables ? »

Chauffage : pourquoi passer aux énergies renouvelables ?

Des énergies aux nombreux atouts

Les énergies renouvelables sont :

- **Plus écologiques** : elles émettent moins de gaz à effet de serre.
- **Plus sûres** : disponibles localement et sur le long terme, elles réduisent notre dépendance énergétique.
- **Plus stables** : leurs prix fluctuent peu, ceux des autres énergies flambent. **Entre 2010 et 2020, l'électricité a augmenté de 41 %, le gaz de 23 %, et cela s'est brutalement amplifié en 2021.**

Des solutions économiques

Se chauffer aux énergies renouvelables est de plus en plus avantageux.

En 2022, avec le bouclier tarifaire :

- le prix du gaz est de 130 euros / MWh ;
- le prix de l'électricité est de 210 euros / MWh ;
- le prix des granulés bois est de 66 euros / MWh.

Demain, sans bouclier tarifaire (par rapport aux prix de 2022) :

- le prix du gaz augmentera de 80 % ;
- le prix de l'électricité augmentera de 35 % ;
- le prix des granulés bois sera stable.

Vous êtes chauffé en chauffage central

En remplaçant votre **vieille chaudière gaz par une pompe à chaleur air/eau, vous économisez** sur votre facture d'énergie :

- **1 500 euros / an en 2022**
- **3 200 euros / an demain**

En la remplaçant par **une chaudière bois granulés, vous économisez** sur votre facture d'énergie :

- **1 300 euros / an en 2022**
- **3 480 euros / an demain**

Vous êtes chauffé en chauffage décentralisé

En remplaçant vos **vieux radiateurs électriques** par **une pompe à chaleur air/eau**, dans la pièce principale avec des radiateurs électriques en appoint, **vous économisez** sur votre facture d'énergie :

- **675 euros / an en 2022**
- **1 105 euros / an demain**

En les remplaçant par **un poêle à granulés** dans la pièce principale avec des radiateurs électriques en appoint, **vous économisez** sur votre facture d'énergie :

- **750 euros / an en 2022**
- **1 200 euros / an demain**

Données ADEME pour une maison de 120 m² construite à la fin des années 1970 et habitée par 4 personnes en Île-de-France.

Avant de remplacer son système de chauffage

1. **Se renseigner auprès d'un conseiller France Rénov'** sur les systèmes de chauffage possibles et les aides financières.
2. **Isoler son logement avant de changer son chauffage** : un logement mal isolé ne conserve pas la chaleur.
3. **Choisir un appareil performant et de qualité** en s'aidant des labels (Flamme Verte), de l'étiquette énergie...
4. **Faire appel à des professionnels** pour mettre en œuvre la solution la plus adaptée.

Pour aller plus loin

- **Découvrez les aides disponibles** et faites-vous accompagner gratuitement sur [FranceRénov](#), le service public pour mieux rénover mon habitat (service gratuit + prix appel au 0 808 800 700).
- Guides de l'ADEME « [Changer de chauffage](#) ».

Retrouvez le compte ADEME sur [Twitter](#) et sur [YouTube](#)

Infographie réalisée pour l'ADEME et le gouvernement par l'agence Giboulées, mars 2022 (011828). Collection ADEME : Clés pour Agir